

SAGE ODET



Commission Besoins et ressources en eau

4 mai 2021 – Edern et visio

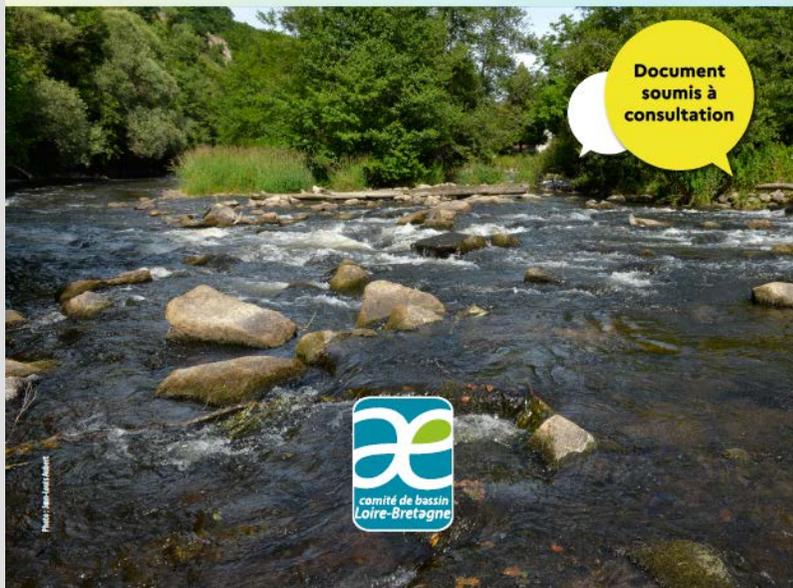
- 1. Contexte de la consultation sur le projet de SDAGE Loire Bretagne**
- 2. Résumé du projet de SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 et de programme de mesures**
- 3. SDAGE et PDM : Quantité des eaux**
 - Chapitre 7 : Maitriser les prélèvements d'eau

Consultation sur les projets de SDAGE et de PGRI

Documents disponibles sur <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

**Schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux (Sdage)
2022-2027**
du bassin Loire-Bretagne



Adoption par le comité de bassin le 22 octobre 2020
dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027.

Octobre 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement



Février 2021 – version projet – consultation

Contexte du SDAGE

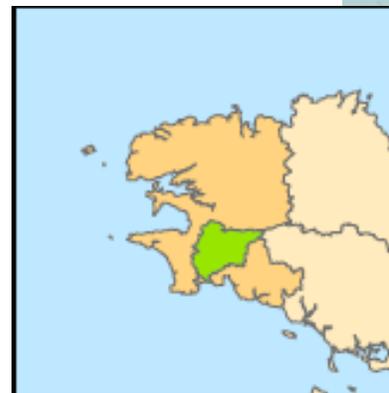
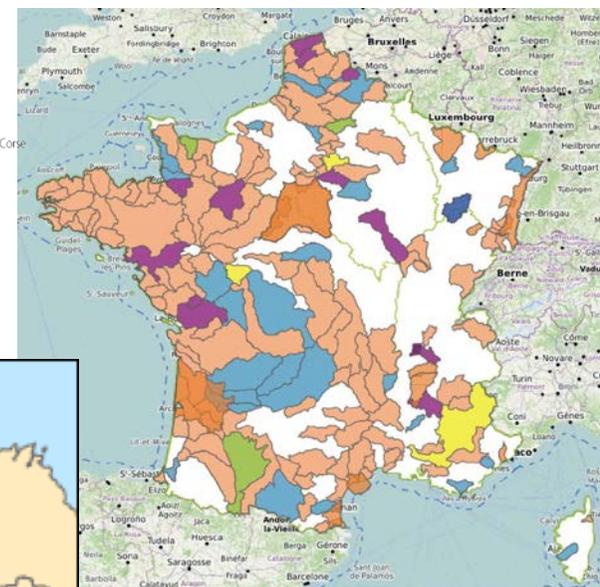
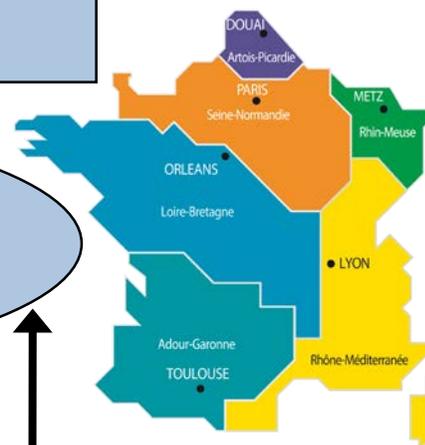
planification

(DCE)
Directive cadre sur l'eau
Parlement européen

(SDAGE)
Schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux
Comités de bassin

(SAGE)
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
(CLE) Commissions locales de l'eau

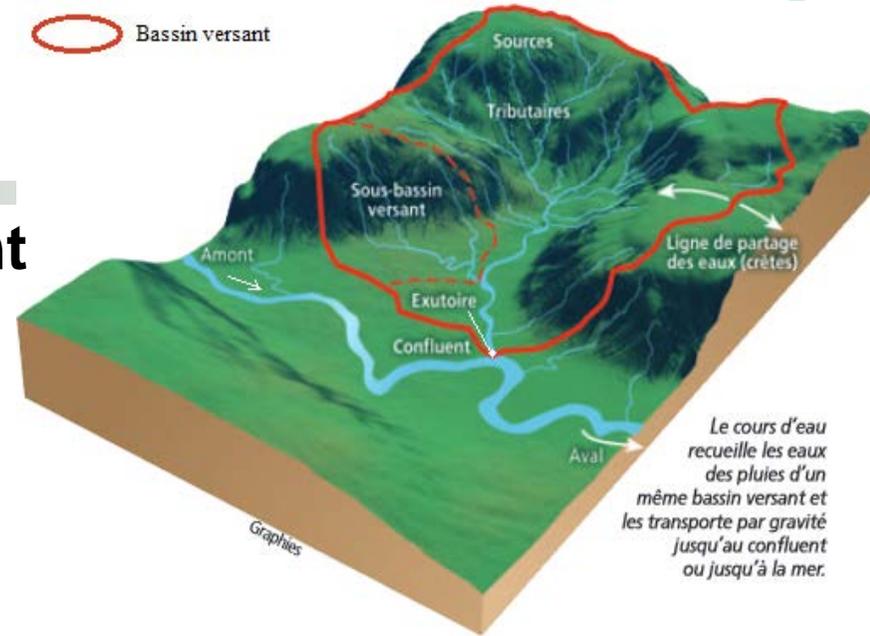
actions
Actions
Maîtres d'ouvrage



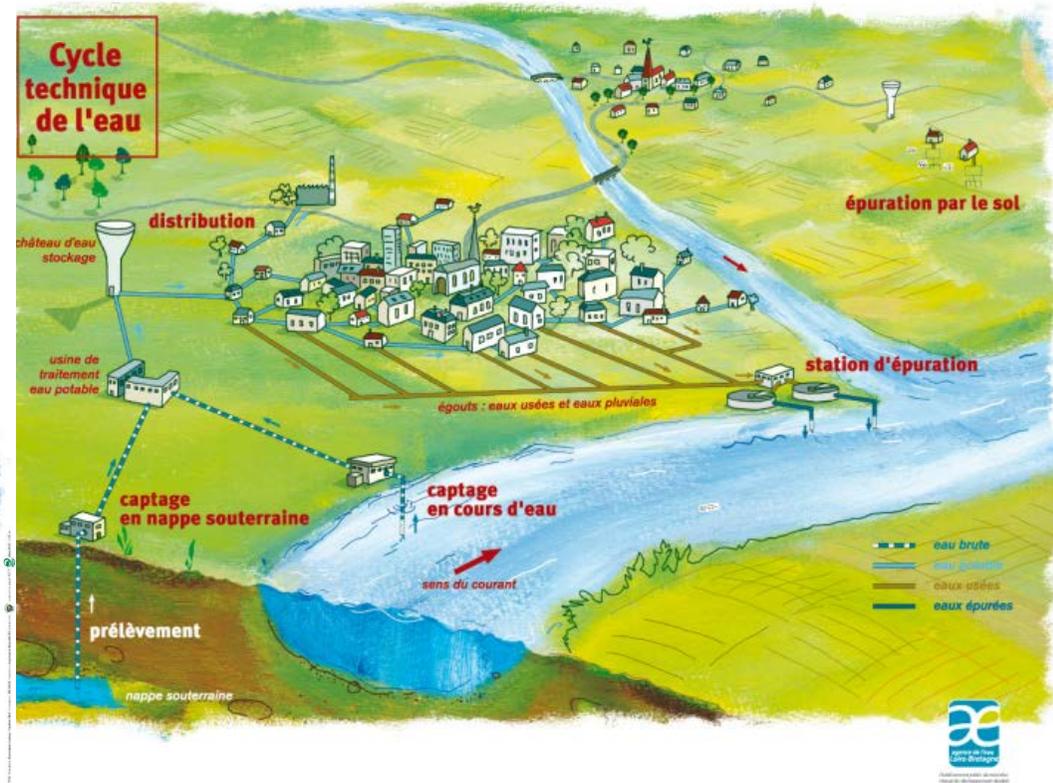
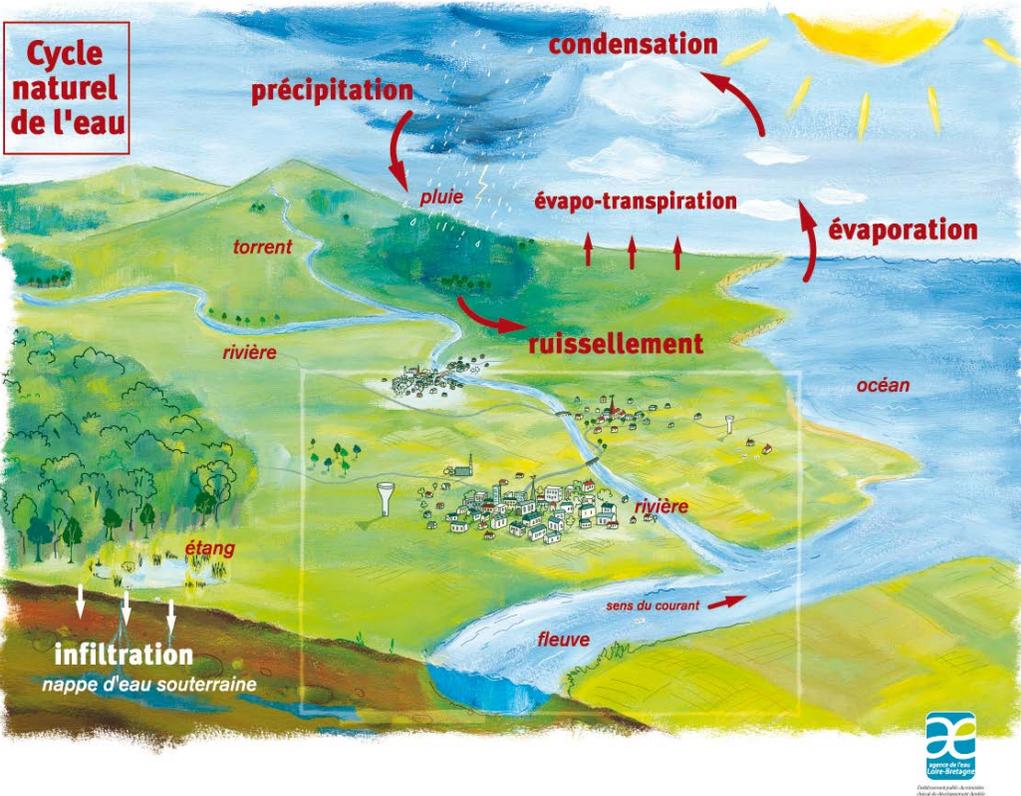
La DCE : une gestion par BV

Bassin versant

Représentation schématique d'un bassin versant (OFB)



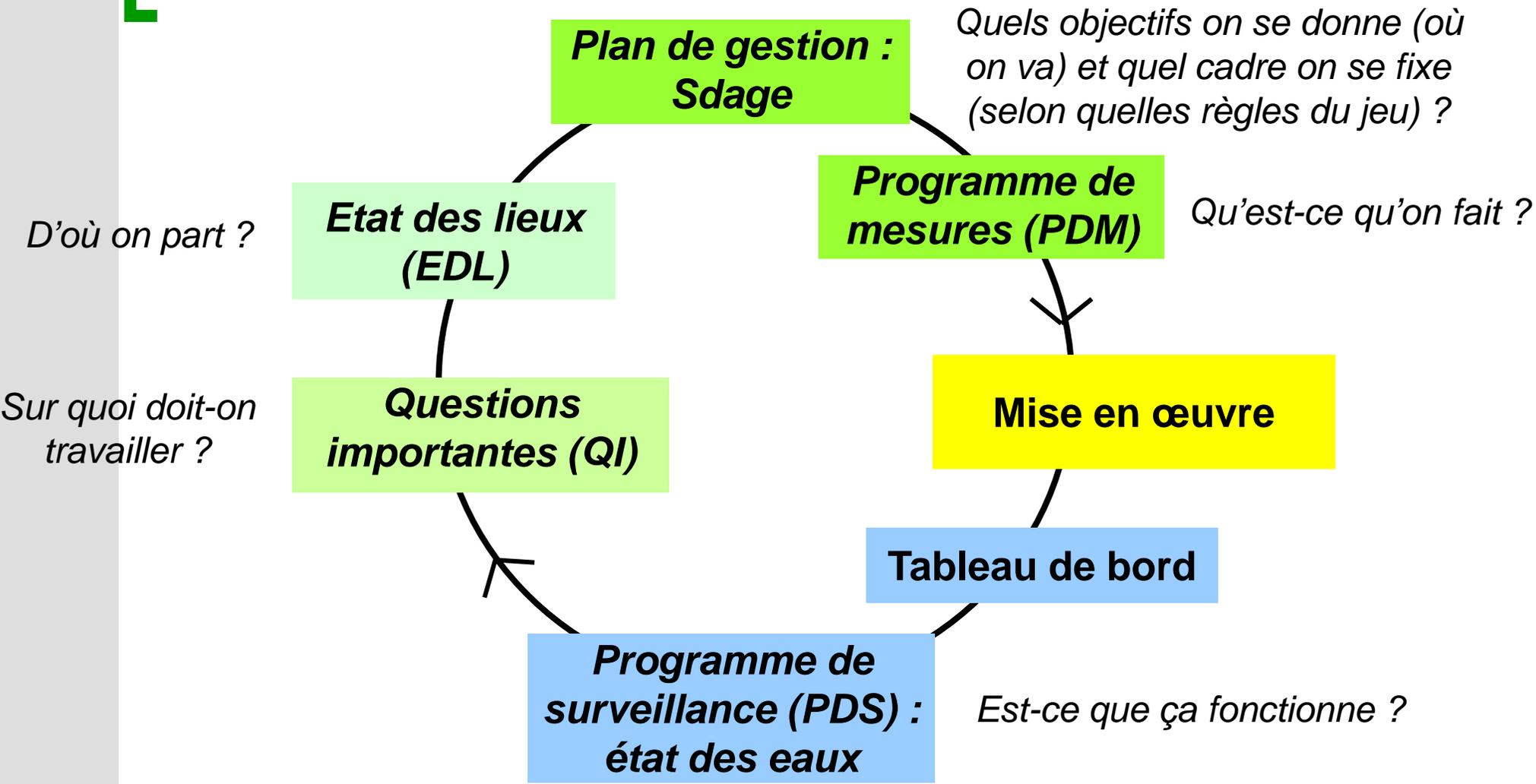
et cycles de l'eau (grand et petit)



SDAGE : plan de gestion de l'eau

- Pour fixer des objectifs :
 - Ambitions des masses d'eau **en bon état (BE)**
 - Objectifs à l'échelle de chaque masse d'eau
- Pour fixer un cadre :
 - Des orientations, des dispositions à caractère juridique, des actions à mettre en œuvre

Le cycle du Sdage : une mise à jour tous les 6 ans



3 cycles de 6 ans : 2010-2015 ; 2016-2021 ; **2022-2027**

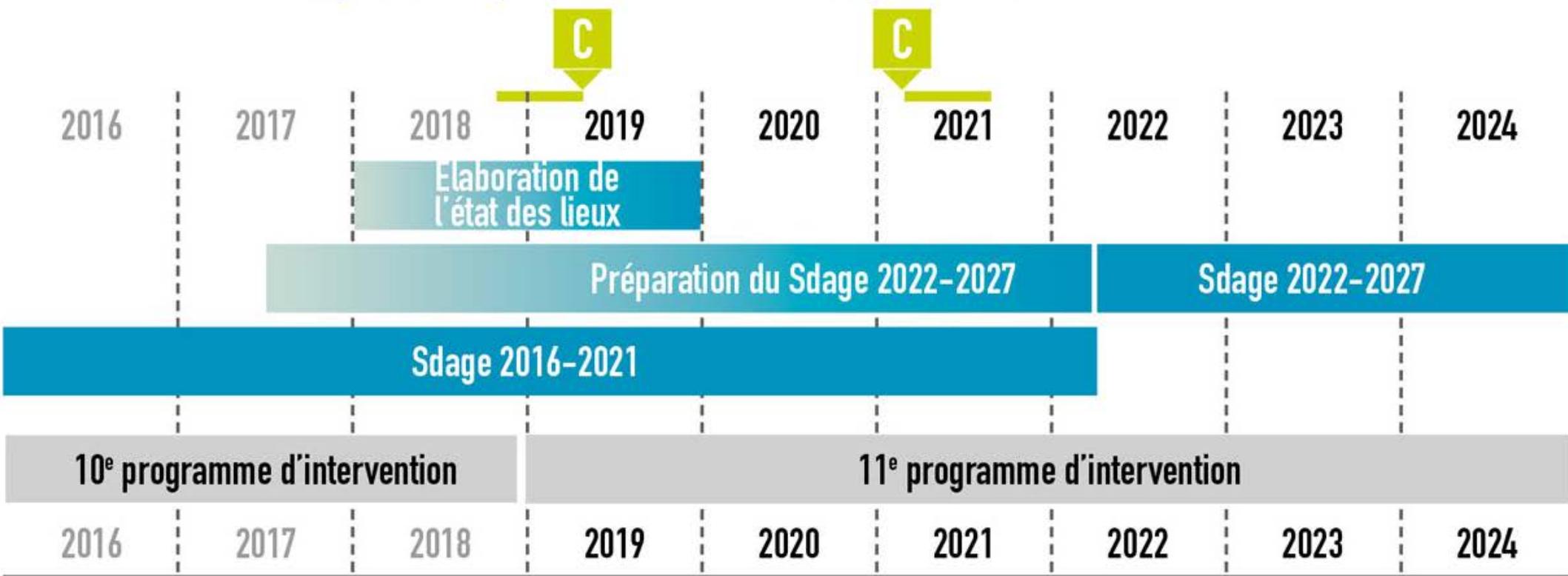
→ **Atteinte des objectifs environnementaux au plus tard en 2027**

Calendrier de révision Sdage 2022 - 2027

Assemblées (CLE, EPTB...): jsq 1^{er}/07/21
Public : jsq 1^{er}/09/21

Consultation sur le projet de document des questions importantes

Consultation sur le projet de Sdage 2022-2027



Animation et coordination du SAGE de l'Odet

Inondations



Qualité



Besoins et ressources



Estuaire



Milieux aquatiques

✎ La **CLE de l'Odet** = 20 membres répartis en 3 collèges:
11 élus, 6 usagers, 3 Etat

✎ Le **bureau de la CLE** = 11 membres, prépare le travail de la CLE

✎ La CLE s'appuie sur les travaux de son bureau et de ses **5 groupes thématiques** (plus de 200 pers.) +

✎ Le **Sivalodet** mobilise les ressources techniques et financières

✎ **Dynamique inter-SAGE** avec notamment la création de la commission estuaire et littoral inter-SAGE Ouesco-Odet-Sud Co

Membres de la CLE de l'Odét

Collège	Représentant	Structure	Nombre
Elus	Jean-Paul COZIEN <i>Président, en charge de la "Gouvernance" et des "Besoins et ressources en eau"</i>	SIVALODET	11
	Gilbert GRAMOULLE <i>1^{er} vice-président, en charge des "Milieux aquatiques" & des "Inondations"</i>	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)	
	Brigitte LE GALL-LE BERRE <i>2^{ème} vice-présidente, en charge de l'"Estuaire" et du "Littoral inter-SAGE"</i>	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)	
	Erwan CROUAN <i>3^{ème} vice-président, en charge de la "Qualité"</i>	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)	
	Pierre-André LE JEUNE <i>4^{ème} vice-président, en charge de la "Communication et pédagogie"</i>	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)	
	Christian RIVIERE <i>Membre du bureau</i>	Communauté de communes du Pays Foesnantais (CCPF)	
	Joëlle LE BIHAN	Communauté de communes de Haute Cornouaille (CCHC)	
	David LE GOFF	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)	
	René LE BARON	Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	
	Thierry BIGER	Conseil départemental du Finistère	
	Karim GHACHEM	Conseil régional de Bretagne	
	Usagers	Hélène LE ROUX <i>Membre du bureau</i>	
Pascal BELLOCQ <i>Membre du bureau</i>		Chambre de commerce et d'industrie (CCI) métropolitaine Bretagne Ouest	
Gilbert SOULIGOUX <i>Membre du bureau</i>		Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Michel GIRAULT <i>Membre du bureau</i>		Union départementale de l'association "Consommation, logement et cadre de vie" (CLCV)	
Jean-Michel STEPHAN		Association "Bretagne Vivante"	
Hervé de SAINT PIERRE		Représentant des propriétaires fonciers	
Etat	Jérôme GUILLEMOT <i>Membre du bureau</i>	Préfet du Finistère	3
	Marie-Claude NIHOUL <i>Membre du bureau</i>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	
	Représentant	Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne	
TOTAL			20

Les 5 enjeux du SAGE de l'Odette

Préserver la cohérence et la coordination des actions et des acteurs (gouvernance) et assurer la communication	→ Gouvernance → Communication
Préserver la qualité des eaux douces, estuariennes et littorales	→ <i>Bactériologie</i> → <i>Micropolluants</i> → <i>Nutriments</i>
Préserver et gérer les milieux aquatiques d'eaux douces, estuariens et littoraux	→ <i>Cours d'eau</i> → <i>Zones humides</i> → <i>Estuaire et littoral</i> → <i>Faune et flore</i> → <i>Bocage</i>
Garantir une gestion intégrée des risques d' inondation fluviale et de submersion marine	→ <i>Inondation fluviale</i> → <i>Submersion marine</i>
Concilier besoins ressources en eau et préservation des milieux	→ <i>Besoins/ressources</i>

Le projet :

- fixe des objectifs ;
- se décline en 43 orientations, 77 dispositions (opposables aux administrations) et 3 règles (opposables aux tiers et aux administrations).

Résumé du projet de Sdage 2022 – 2027 et son programme de mesures

Projet de Sdage, en résumé

- Un Sdage dans la continuité
- Rôle des CLE et des SAGE importants
- L'amélioration des connaissances et la sensibilisation
- Renforcement des exigences :
 - **l'articulation avec les documents stratégiques de façade (DSF)**
 - la prise en compte du **changement climatique** (47 % des modifications), notamment sur la gestion quantitative

Projet de PDM, en résumé

- Création d'un volet stratégique pour définir des priorités au niveau du bassin et des commission territoriales.
 - Priorités **sur les thématiques** à traiter : captages prioritaires, conformité Directive ERU...
 - Priorités **sur les secteurs** où concentrer les efforts : masses d'eau, ouvrages prioritaires, système d'assainissement...
- Il constitue un cadre d'action pour les services de l'État au niveau local, à décliner dans les **Plans d'action opérationnel territorialisé (PAOT)** → *Mise à jour du PAOT29 au 2nd semestre 2021*

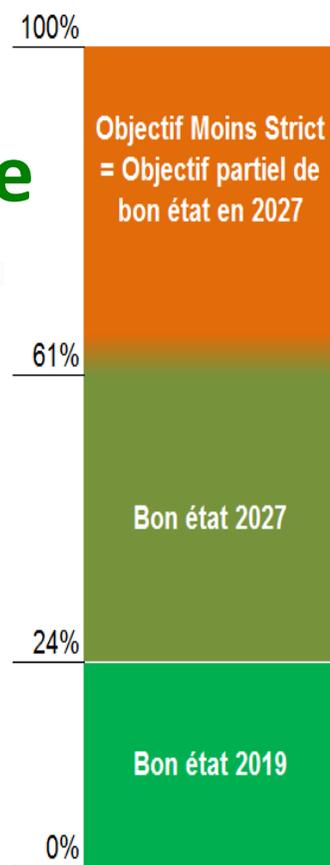
Enjeux et orientations du projet de Sdage

Faire progresser les masses d'eau superficielles en état « médiocre » ou « mauvais » vers le bon état écologique

Etat	Cours d'eau	Plan d'eau	Eau de transition	Eau côtière
Très bon	1 %	1 %	0 %	21%
Bon	23 %	16 %	40 %	59 %
Moyen	40 %	66 %	53 %	8 %
Médiocre	21 %	16 %	7 %	12 %
Mauvais	15 %	1 %	0 %	0 %



Enjeux et orientations du projet de Sdage



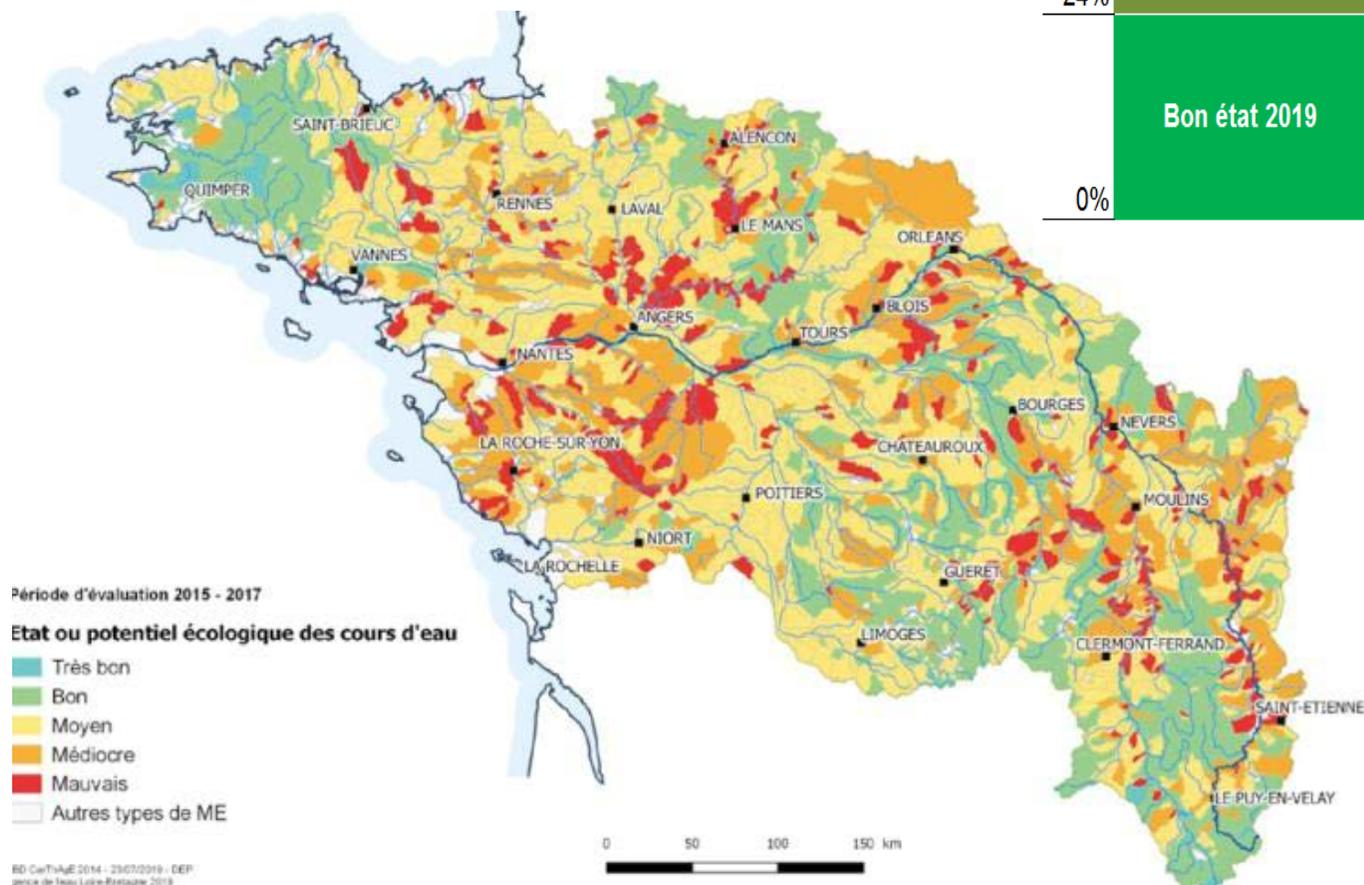
Objectifs de bon état 2027 :

- 61 % pour les cours d'eau
- 38 % pour les plans d'eau
- 63 % pour les eaux côtières et de transition
- 57 % de bon état chimique et 100 % de bon état quantitatif pour les eaux souterraines.

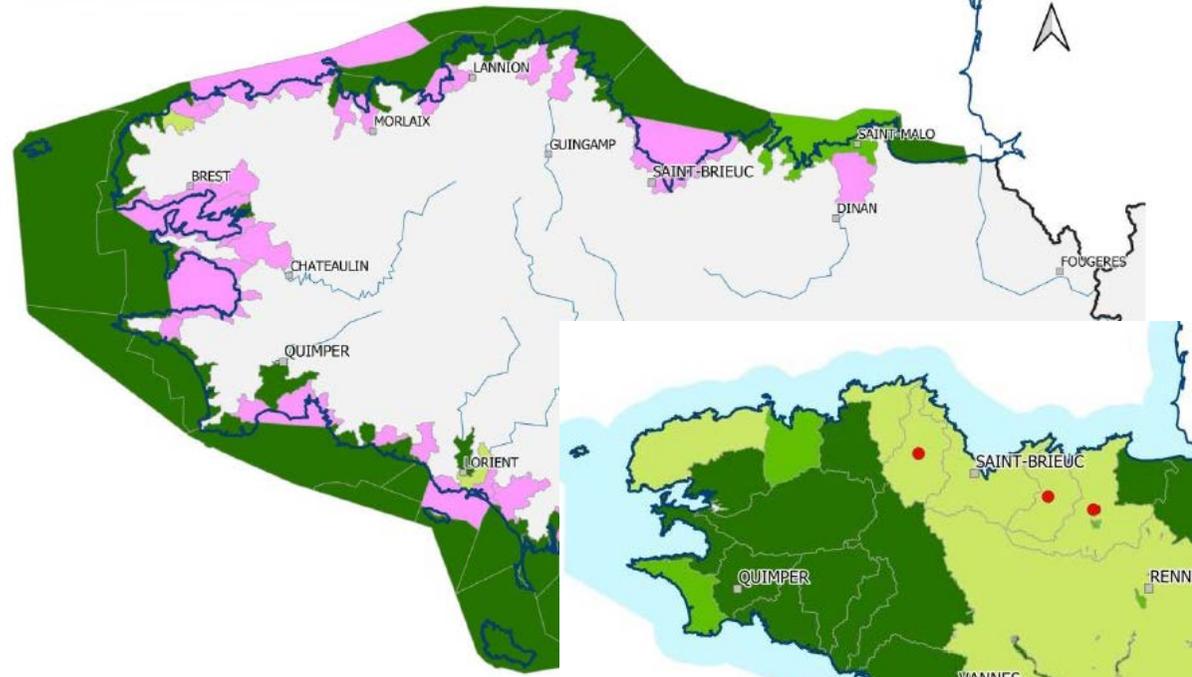
Autres objectifs du Sdage :

- Non-dégradation
- Participation à l'atteinte des objectifs des zones protégées

Etat des masses d'eau « Cours d'eau »



Objectif d'état global



MASSES D'EAU LITTORALES

- Objectif "bon état" depuis 2015
- Report de délai 2021
- Report de délai 2027
- Objectif moins strict
- territoire commission territoriale

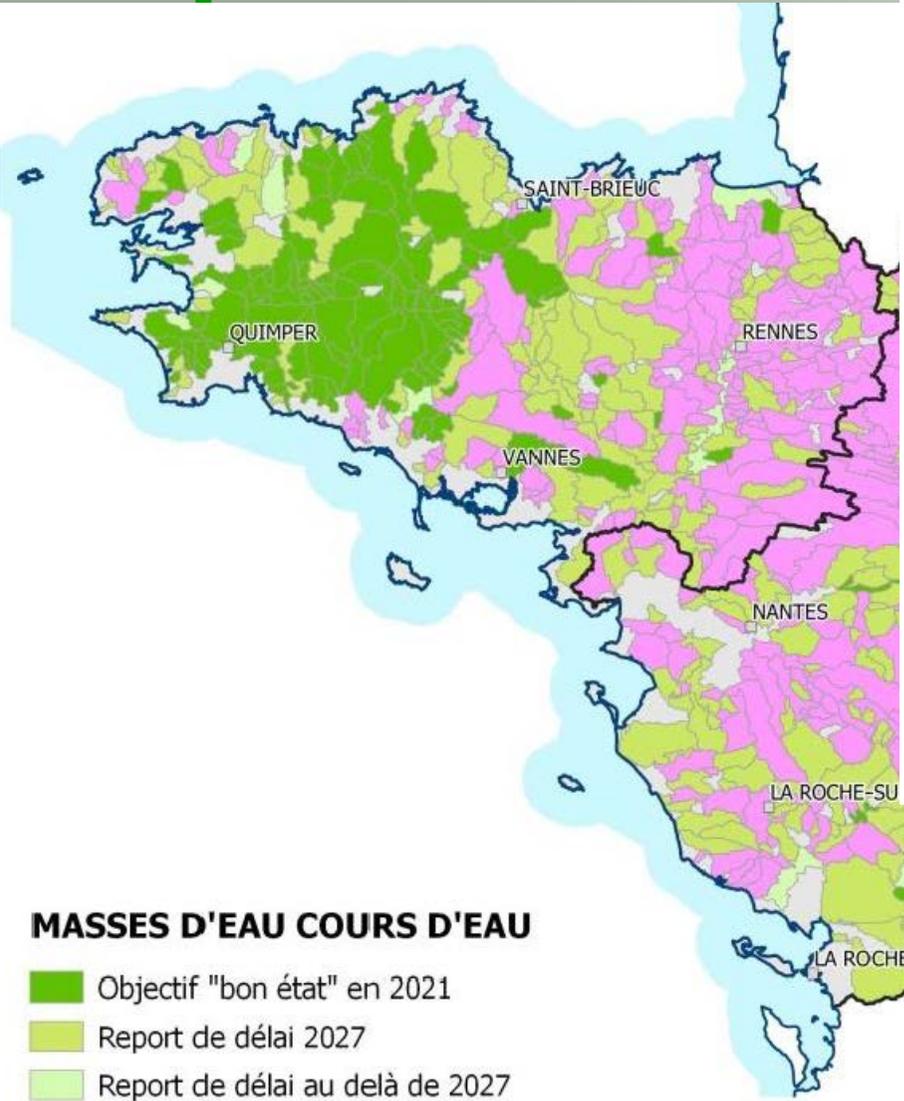


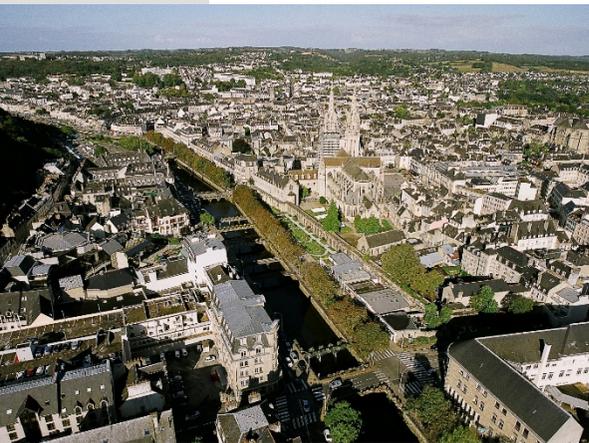
EAUX SOUTERRAINES

- Masse d'eau ayant une tendance à la hausse significative et durable d'un polluant
- Objectif "bon état" depuis 2015
- Report de délai 2021
- Report de délai 2027
- Report de délai 2033
- Objectif moins strict
- territoire commission territoriale

MASSES D'EAU COURS D'EAU

- Objectif "bon état" en 2021
- Report de délai 2027
- Report de délai au delà de 2027
- Objectif moins strict
- Autres types de masse d'eau
- territoire commission territoriale





Les masses d'eau du bassin versant de l'Odet (SDAGE 2016 - 2021)



- * 725 km²
- * 11 % du territoire du Finistère
- * 32 communes, 7 EPCI
- * 140 000 habitants

- * 7 masses d'eau cours d'eau
- * 1 masse d'eau de transition
- * 2 masses d'eau côtières

Le programme de mesures : *Comment agir ? Le coût ?*

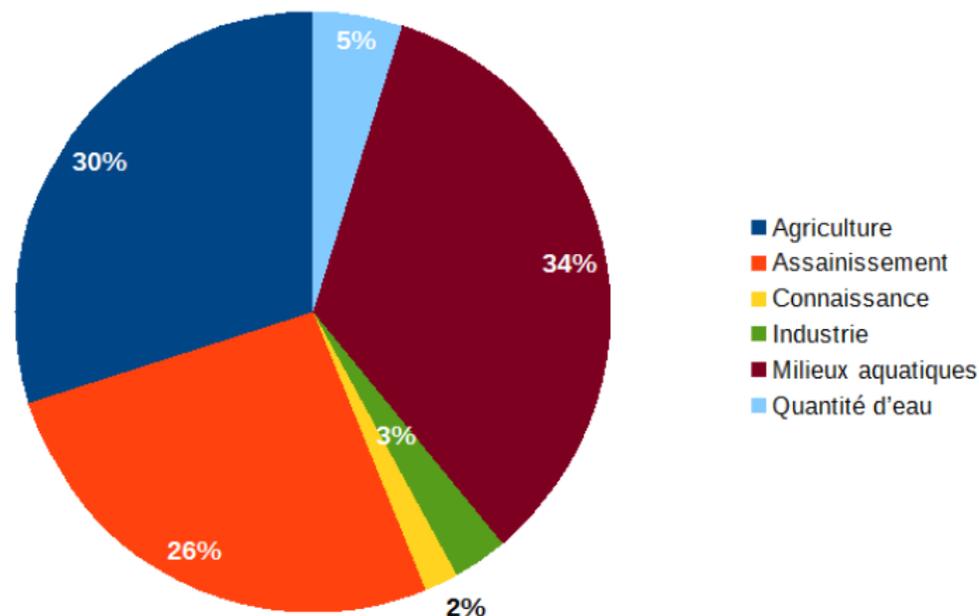
Où agir ?

- Sur l'ensemble des masses d'eau identifiées en « risque de non-atteinte des objectifs environnementaux » du Sdage dans l'état des lieux et sur les zones protégées
- Sur les pressions à l'origine du déclassement de masses d'eau ou de la non atteinte des objectifs des zones protégées

Le coût?

- 10 750 mesures
- 3,6 milliards d'€ sur 2022-2027
- 607 millions d'€/ an → 12% des dépenses annuelles mises en œuvre dans le domaine de l'eau
- 45 €/ habitant du bassin / an

Dans quelles domaines?



PROJET SDAGE LB 2022-2027 :

4 thèmes, 14 chapitres, 69 orientations déclinées en dispositions

CHAPITRE 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau	33
1A - Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux	34
1B - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines	36
1C - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques*	37
1D - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau	41
1E - Limiter et encadrer la création de plans d'eau	43
1F - Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur*	45
1G - Favoriser la prise de conscience	49
1H - Améliorer la connaissance	49
CHAPITRE 2 : Réduire la pollution par les nitrates	51
2A - Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire	52
2B - Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux	53
2C - Développer l'incitation sur les territoires prioritaires	54
2D - Améliorer la connaissance	55
CHAPITRE 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique	57
3A - Poursuivre la réduction des rejets ponctuels des polluants organiques et notamment du phosphore	59
3B - Prévenir les apports de phosphore diffus	61
3C - Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées	63
3D - Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme	65
3E - Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	67
CHAPITRE 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides	69
4A - Réduire l'utilisation des pesticides*	70
4B - Aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses	71
4C - Promouvoir les méthodes sans pesticides* dans les collectivités et sur les infrastructures publiques	71
4D - Développer la formation des professionnels	72
4E - Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides*	72
4F - Améliorer la connaissance	72
CHAPITRE 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants	75
5A - Poursuivre l'acquisition des connaissances	77
5B - Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives	80
5C - Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations	83
CHAPITRE 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	85
6A - Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable	86
6B - Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages	87
6C - Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides* dans les aires d'alimentation des captages	88
6D - Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages	94
6E - Réserver certaines ressources à l'eau potable	94
6F - Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles* en eaux continentales et littorales	100
6G - Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants	101

CHAPITRE 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau	103
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	105
7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	107
7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	112
7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal	122
7E - Gérer la crise	125
Tableau des objectifs de quantité aux points nodaux	127
CHAPITRE 8 : Préserver les zones humides	135
8A - Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	136
8B - Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités	138
8C - Préserver les grands marais littoraux	139
8D - Favoriser la prise de conscience	140
8E - Améliorer la connaissance	141
CHAPITRE 9 : Préserver la biodiversité aquatique	143
9A - Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	144
9B - Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	147
9C - Mettre en valeur le patrimoine halieutique	149
9D - Contrôler les espèces envahissantes	149
CHAPITRE 10 : Préserver le littoral	151
10A - Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition	152
10B - Limiter ou supprimer certains rejets en mer	157
10C - Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade	158
10D - Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle	158
10E - Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des zones de pêche à pied de loisir	160
10F - Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement	163
10G - Améliorer la connaissance des milieux littoraux	164
10H - Contribuer à la protection des écosystèmes littoraux	164
10I - Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins	165
CHAPITRE 11 : Préserver les têtes de bassin versant	171
11A - Restaurer et préserver les têtes de bassin versant*	172
11B - Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant*	173
CHAPITRE 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	175
12A - Des Sage partout où c'est « nécessaire »	176
12B - Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	177
12C - Renforcer la cohérence des politiques publiques	177
12D - Renforcer la cohérence des Sage voisins	178
12E - Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau	178
12F - Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux	179
CHAPITRE 13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers	181
13A - Mieux coordonner l'action réglementaire de l'État et l'action financière de l'agence de l'eau	182
13B - Optimiser l'action financière de l'agence de l'eau	182
CHAPITRE 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges	185
14A - Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées	186
14B - Favoriser la prise de conscience	186
14C - Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	188



Quantité

SDAGE et PDM : Quantité des eaux

Chapitre et 7

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux situations de sécheresse ?

- SDAGE**
- **Chapitre 7 : Maitriser les prélèvements d'eau**

SAGE

**Concilier besoins ressources en eau et
préservation des milieux**

→ *Besoins/ressources*



Quantité

Quantité des eaux

Chapitre 7

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027

- Anticiper et approfondir la prise en compte du **changement climatique** dans la gestion de l'eau
- Pour l'équilibre des **milieux** et la satisfaction de tous les **usages**, économiser l'eau et gérer les prélèvements
 - Economiser l'eau
 - Prévenir l'apparition de déficits quantitatifs et revenir à l'équilibre en zones déficitaires
 - Encadrer les conditions de prélèvement pour le stockage hivernal
- Anticiper et gérer les **situations de crise**

Objectif : Garantir le respect des objectifs quantitatifs



Quantité

Quantité des eaux

Chapitre 7

Gestion équilibrée de la ressource en eau

Gestion structurelle				G. de crise
Gestion étiage		Gestion hivernale		7E - Gérer la crise
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal	



Quantité des eaux

Chapitre 7

Gestion équilibrée de la ressource en eau

Gestion structurelle

G. de crise

Gestion étiage

Gestion hivernale

**7A -
Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau**

**7B -
Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage**

**7C -
Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4**

**7D -
Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal**

**7E -
Gérer la crise**



Quantité

Quantité des eaux

Chapitre 7

Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe (7A)

- Surveillance par un réseau de **points nodaux** et **objectifs** de débit ou de niveau d'eau avec possibilité d'identification supplémentaire (7A1 et 7A2)

Les objectifs quantitatifs du SAGE de l'Odet

Cours d'eau		Odet	Jet	Steir
Superficie du bassin versant à la station de mesures		205 km ²	107 km ²	179 km ²
Commune		Ergué-Gabéric (Tréodet)	Ergué-Gabéric (Pont Marc'hat)	Guengat (Ty Planche)
Module	(m ³ /s)	4,8	2,2	3,6
Débit spécifique	(l/s/km ²)	23,6	20,8	20,3
QMNA5	(m ³ /s)	0,4	0,3	0,35
QMNA5	"spécifique" (l/s/km ²)	2	2,8	2
DOE	(m ³ /s)	0,4		0,57 (Plvt AEP 200 l/s)
DSA	(m ³ /s)	0,35		0,4
DMB	(m ³ /s)			0,2



Quantité

Quantité des eaux

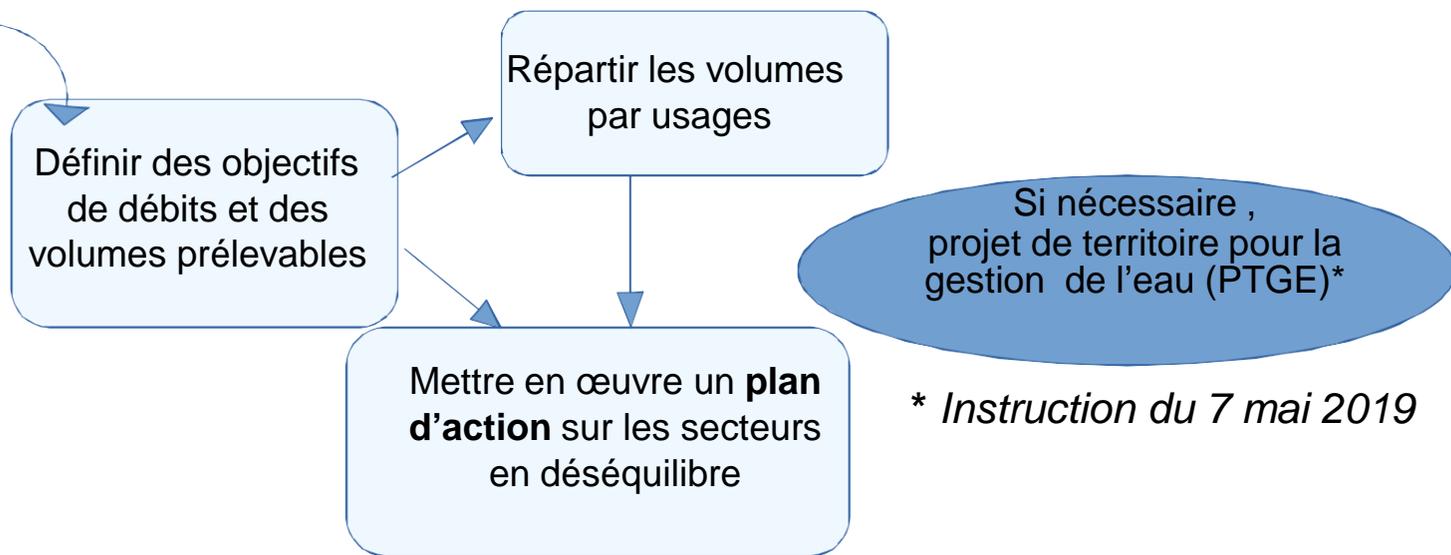
Chapitre 7

Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe (7A)

- Des **analyses « hydrologie, milieux, usages, climat »** (HMUC) pouvant être menées au sein des CLE de SAGE pour améliorer la connaissance et adapter les modalités de gestion de la ressource

Améliorer la connaissance
(disponibilité de la ressource, besoin des milieux, impact des plans d'eau, relations nappe / rivières,...)

- HYDROLOGIE**
- MILIEUX**
- USAGES**
- CLIMAT**



* Instruction du 7 mai 2019

- Connaissance** : Etude Besoins et ressources en eau 2011, reprise dans le SDAEP29 : Non prise en compte du changement climatique → Projet Eau 2050
- Préservation du milieu** : Débit minimum biologique, continuité écologique



- **Connaissance** : Forages et puits des usagers domestiques, échange d'eau d'un territoire à l'autre



Quantité des eaux

Chapitre 7

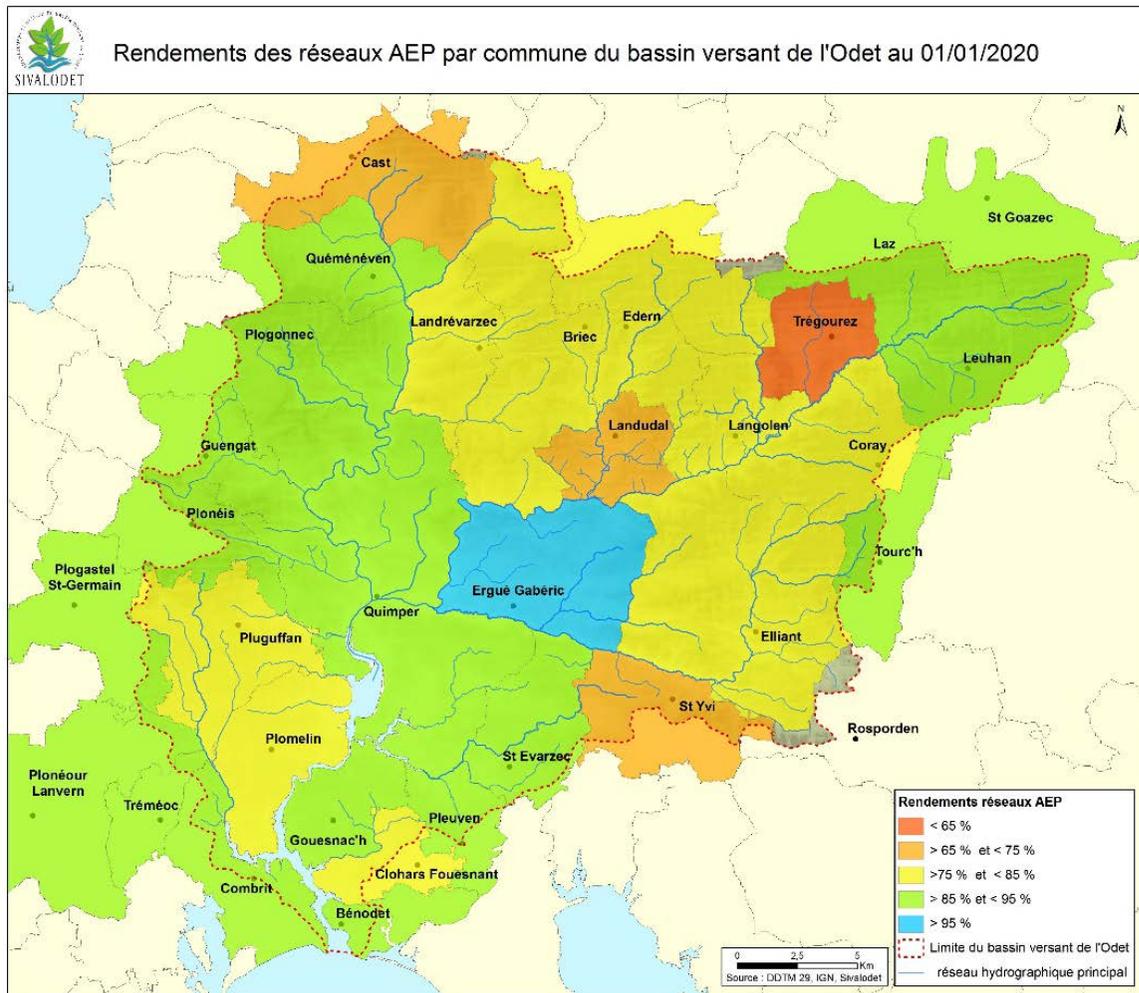
Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe (7A)

- Des **économies d'eau** :
 - A promouvoir pour tous les usages par les SAGE (7A-3)
 - Réutilisation des eaux épurées (7A-4)
 - Dans les réseaux d'eau potable (7A-5)
- Durée des autorisations de prélèvement tout les 10 ans recommandée (hors DUP, DIG, production EP ou électricité) (7A-6)



Quantité des eaux

Chapitre 7



Prélèvements Odet (EDL SAGE 2009) :

- **AEP : 72%** - 6,5 Millions m³
- **Industrie : 14%** - 1,3 Millions m³
- **Agriculture : 14%** - 1,3 Millions m³
 - Principalement élevage
 - 0,7% irrigation

- **Economie d'eau** : optimisation des réseaux d'eau potable (rendement 85% ou ILP max 1,2 m³/j/km), économies d'eau dans les communes...



Quantité des eaux

Chapitre 7

Assurer l'équilibre à l'étiage (7B)

Gestion équilibrée de la ressource en eau

Gestion structurelle			G. de crise	
	Gestion étiage	Gestion hivernale		
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal	7E - Gérer la crise



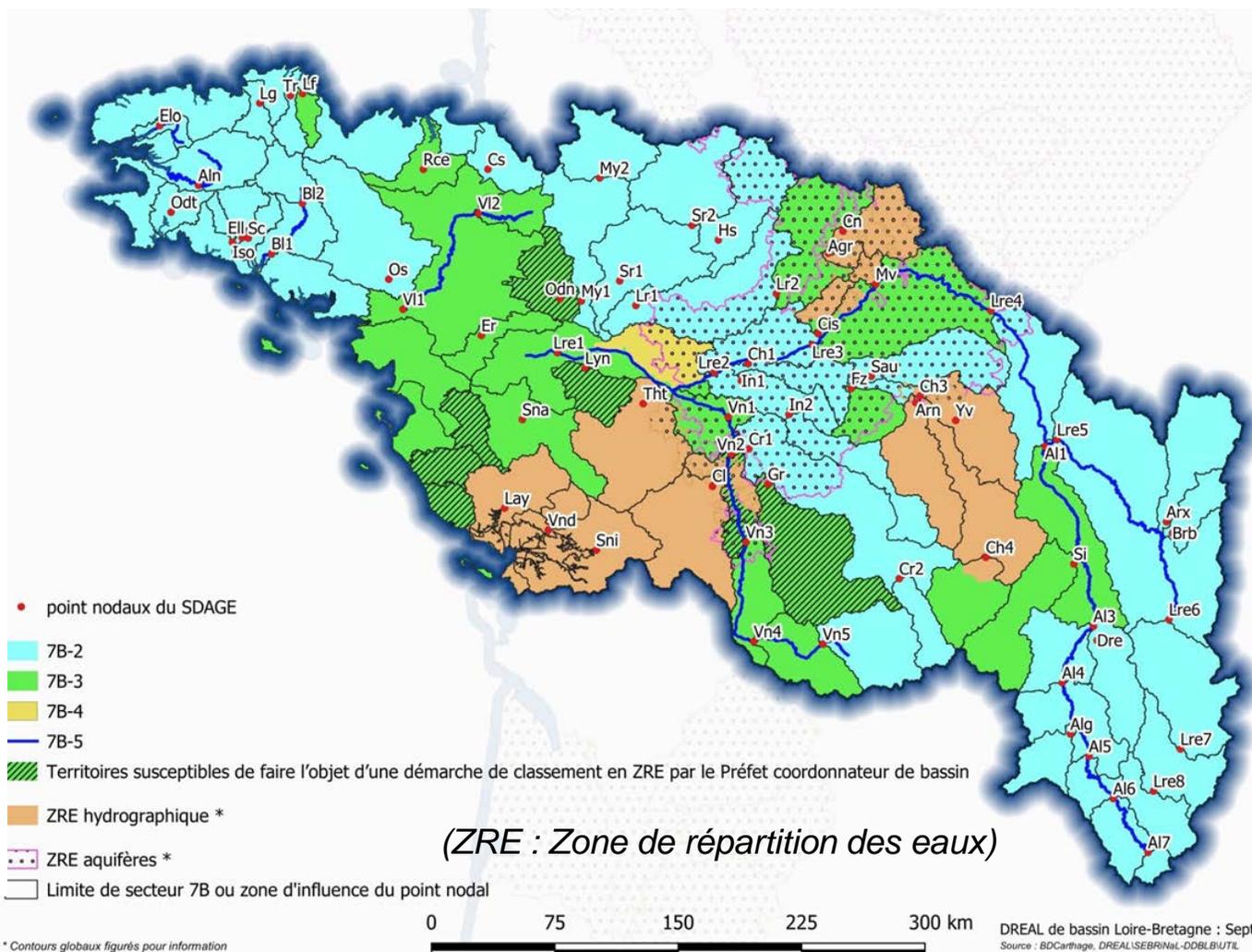
Sdage et PdM : quantité des eaux

Chapitre 7

Assurer l'équilibre à l'étiage (7B)

Poursuivre une politique d'encadrement des prélèvements, différenciée selon la situation des bassins :

- Période d'étiage du 1^{er} avril au 31 octobre : possibilité de proposition différente par la CLE (7B-1)
- Si HMUC, augmentation possible mais limitée des prélèvements à l'étiage, pour les bassins non concernés par une situation d'étiage sévère (7B-2)





Quantité des eaux

Chapitre 7

Encadrement des conditions de prélèvement hivernales pour le stockage (7D)

Gestion équilibrée de la ressource en eau

Gestion structurelle			G. de crise
	Gestion étiage	Gestion hivernale	
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-1	7E - Gérer la crise
		7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal	



Quantité

Quantité des eaux

Chapitre 7

Encadrement des conditions de prélèvement hivernales pour le stockage (7D)

La période hivernale = 1^{er} novembre au 31 mars

Le stockage hivernal nécessite :

- une vigilance à une **échelle globale** (7D-1)
- la constitution d'un dossier de création avec des **études spécifiques** (dont CC) (7D-2)
- **l'optimisation des usages et critères** précis pour les réserves de substitution (7D-3)
- des **spécificités dans les autorisations** données (7D-4)
- des **modalités** particulières lorsqu'elles sont alimentées **par un prélèvement en cours d'eau** (7D-5) précisées dans la disposition 7D-6
- des **modalités** particulières lorsqu'elles sont alimentées **par interception d'écoulement** (7D-7).



Quantité des eaux

Chapitre 7

Gestion de crise (7E)

Gestion équilibrée de la ressource en eau

Gestion structurelle			G. de crise
	Gestion étiage	Gestion hivernale	
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-1	7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal
			7E - Gérer la crise



Quantité des eaux

Chapitre 7

Gestion de crise (7E)

- **Restrictions d'usages basées sur les valeurs de gestion de crise** aux points nodaux (débit de seuil d'alerte, débit de crise) (7E-1)
 - des objectifs complémentaires peuvent être définis par le Sage
- **Des mesures de restriction** lors du franchissement des valeurs de gestion de crise s'appliquant **sur la zone d'influence** du point de mesure du débit (7E-2)
 - seuils définis dans le Sdage ou le Sage
- Lors de l'atteinte des valeurs de gestion de crise, **suspension de l'ensemble des prélèvements** hors exigence de santé, salubrité publique, sécurité civile et AEP (7E-3)



Carrière de Kerrous en eau,
Ergué-Gabéric



- **Situations de crise**

- Diversification des ressources
- Cohérence projets d'aménagement / planification du territoire / ressource en eau disponible
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Cf. Objectifs quantitatifs du SAGE

- **Gouvernance** : coordination et cohérence de la gestion des ressources en eau potable (SDAEP29)

Rappel des dates

SAGE Odet

- **Commission besoins et ressources en eau** : mardi 04/05/21 à 10h, Edern - Jean-Paul Cozien
- **Commission estuaire** : vendredi 07/05/21 à 10h, Combrit-Sainte-Marine - Brigitte Le Gall-Le Berre
- **Commission milieux aquatiques** : lundi 10/05/21 à 10h, Edern - Gilbert Gramoullé
- **Commission qualité** : mardi 11/05/21 à 10h, Edern - Erwan Crouan
- **Commission inondation** : mardi 18/05/21 à 10h, Edern – Gilbert Gramoullé

- **CLE** : jeudi 17/06/21 à 10h, Ergué-Gabéric

Sivalodet (EPTB)

- **Bureau syndical** : mardi 03/06/21
- **Comité syndical** : jeudi 22/06/21



Hôtel de ville de Quimper – CS 26004

29107 Quimper cedex

T: 02.98.98.88.54.

@ : anne-sophie.blanchard@quimper.bzh

www.sivalodet.bzh

Merci